

Compte-rendu du conseil municipal

du 22 juin 2021

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	3
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	3
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	5

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Michel DEMEURE, Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Stéphane VITIGE, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Florine VARIN, Laurent SCHOLART, Brigitte COLLET

Excusés :

Isabelle ROBION donne pouvoir à Anne-Sophie MOREAU.

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 MAI 2021

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus des différentes réunions de la C.C.P.C et notamment:

- Lundi 31 mai : réunion du bureau de la CCPC
- Lundi 07 juin : Conseil Communautaire consacré principalement à la charte du PLUI.
- Mardi 08 juin : réunion des élus de Wannehain en présence de Benjamin DUMORTIER Vice-Président de la CCPC sur le PLUI et sa charte
- Mardi 15 juin : Réunion de la SPL de la Pévèle principalement sur les comptes 2020 et la programmation du Pacbo

2.2 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la loi du 24 mars 2014 dite loi « ALUR » prévoit que les communautés de communes et d'agglomération non compétentes au 31 décembre 2020 en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, le deviendront de plein droit au 1er janvier 2021.

Cependant, le transfert de la compétence PLU a fait l'objet d'un report, in extremis, au 1er juillet 2021 dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Enfin, il précise que ce transfert s'opérera à cette nouvelle date sauf si dans les 3 mois qui précèdent, soit du 1er avril au 30 juin 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Monsieur le Maire rappelle aussi que si le transfert de compétence n'a pas lieu au 1er juillet 2021, le débat sur ce transfert se déroulera à nouveau, lors du prochain renouvellement des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire explique que voter pour le transfert du PLU c'est dessaisir la commune d'une compétence fondamentale qui traduit le projet local sur lequel l'équipe municipale a été élue, il ajoute que cette compétence PLU a été acquise aux communes par la grande loi de décentralisation de 1983 (loi Defferre), il précise que l'on assiste depuis des années à une entreprise de dessaisissement des maires de leur compétence sur une quantité de sujets.

Monsieur le Maire rappelle les éléments qui ont été donnés aux élus pour faciliter leurs décisions et notamment :

- Un document sur le vrai/faux du PLU i
- La charte de gouvernance du PLU i

Le conseil municipal s'oppose au PLUi

- Un document sur les effets attendus positif/négatif
- Une réunion de présentation de la charte et d'échanges, organisée et animée par le Vice-président de la CCPC : Benjamin Dumortier en charge de ce dossier

Après débat, Monsieur le Maire propose aux élus un vote à bulletin secret.

Monsieur Alain Fournier, premier adjoint, est chargé de l'organisation de ce vote.

Après dépouillement, par 15 voix contre et 0 voix pour, le projet de PLU intercommunal est rejeté par le conseil municipal.

3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA CANTINE

Monsieur le Maire informe les élus du retrait des dossiers par 4 concurrents et de la réception de deux offres. La commission d'Appel d'Offres se réunira ce mercredi 23/06 pour examiner les offres et le conseil municipal sera convoqué le **lundi 28 juin à 19 heures** pour entériner le choix du prestataire retenu.

3.2 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, PREMIERES REUNIONS

Christelle VANHERSECKE informe les élus des conditions d'installation du CMJ qui a eu lieu le 11 juin. Le nouveau président est Timéo TRAMONTANA et le Vice-président est Clément DUTOIT. Ils se réuniront le 28 juin prochain avec des élus pour travailler sur les projets proposés dans leur profession de foi. Ce sera l'occasion de leur expliquer ce qu'il est possible de faire pour répondre à leurs attentes.

Le conseil municipal souhaite les associer à certaines manifestations de la commune.

3.3 POINT SUR LE CONSEIL D'ECOLE, INFORMATIONS DIVERSES

Christelle VANHERSECKE informe les élus des points soulevés lors du dernier Conseil d'Ecole de l'année scolaire le 11 juin. L'école devrait perdre environ 9 élèves à la rentrée (il est attendu entre 162 et 164 élèves). Aucune fermeture de classe n'est prévue.

Pour le moment, les horaires du périscolaire restent inchangés (7h30-18h30) tant que les contraintes sanitaires ne changent pas pour permettre au personnel municipal de nettoyer les locaux dans de bonnes conditions.

La classe de neige aura lieu du 20 au 26 mars 2022 à Saint Jean d'Aulps (à côté de Morzine) et concernera les CE2-CM1-CM2.

A la rentrée, 11 séances de piscine sont prévues pour les CP-CE1-CE2.

Le 26 juin, les CM2 seront en sortie à Phalempin.

Les enseignants ont été formés à l'emploi des tablettes qui sont de plus en plus utilisées.

La commune attend des subventions pour acheter un deuxième jeu de tablettes.

Une visite de la Mairie et de ses symboles (Marianne, écharpe, ...) a été organisée pour les enfants qui ont été très intéressés.

Une kermesse sans danse aura lieu le 3 juillet dans le respect du protocole sanitaire.

3.4 POINT SUR L'ASSOCIATION DES « JEUNES POUSSÉS ».

Le Conseil d'Administration des Jeunes Pousses s'est réuni en visio le 16 juin et se réunira en Assemblée Générale le 25 juin. Le CA sera partiellement renouvelé, à priori il y a assez de candidatures. Bien évidemment la municipalité continuera à soutenir cette association support du multi-accueil.

4 Délégation Action Sociale

4.1 CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC L'U.F.C.V. (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle au conseil que nous travaillons avec l'UFCV depuis de nombreuses années pour proposer aux seniors de la commune des activités de qualité. Après avoir donné lecture du projet de convention de partenariat, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer le renouvellement de la convention avec l'UFCV pour une année à compter du 1er septembre 2021.

Cette convention pourra être renouvelée et révisée d'un commun accord par avenant.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

*Un nouveau conseil municipal
des jeunes ...*

*Une visite de la mairie pour
les enfants de l'école...*

*Une nouvelle convention
signée avec l'UFCV...*

4.2 INFORMATION SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION.

Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge de l'Action Sociale et des seniors indique que les membres de la commission ont contacté tous les seniors de la commune afin de savoir s'ils avaient besoin d'un rendez-vous pour se faire vacciner.
Il en ressort que de très nombreux seniors sont maintenant vaccinés.

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux fait un point des travaux entrepris depuis le dernier conseil :

- De nouvelles jardinières ont été mises notamment près de l'armoire de la fibre.
- De nouvelles poubelles ont été ajoutées rue de France, clos du Chemin Vert, rue du Saint Get/Sentier Colas

Des travaux de peinture fin juillet auront lieu à la crèche.

De l'enrobé à chaud sera posé le 23 juin route de Bachy. La route sera fermée à la circulation le temps des travaux.

La commission travaux s'est réunie afin de commencer à travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde. Elle a aussi décidé de répondre à l'appel à projet sur la trame bleue / trame verte qui devrait permettre de planter une nouvelle haie le long du stade à la place de la clôture.

5.2 INTEGRATION DE LA VOIRIE DU CLOS DU CHEMIN VERT DANS LA VOIRIE COMMUNALE (POUR AVIS).

Le conseil municipal de la commune de WANNEHAIN,
Considérant que ces voies sont ouvertes à la circulation publique, sans être toutefois classées dans le domaine public routier communal ;
Considérant que ce classement dans le domaine public routier communal n'entraînera pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie et qu'ainsi ce classement est dispensé d'enquête publique ;

Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : Les voies dénommées « rue du Clos du Chemin Vert », « rue des Charmes » et « allée des Hauts Prés » sont classées dans la voirie communale (domaine public routier communal).

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

5.3 ACTIVITE « URBANISME » DE LA COMMUNE : PRESENTATION STATISTIQUE

Ce point sera reporté au conseil de septembre.

6 Délégation Finances et Administration

6.1 ANNULATION DE LA DELIBERATION 2021-DU 18 MAI RELATIVE A LA DM N°1 (POUR AVIS).

Monsieur Alain FOURNIER, 1er adjoint aux finances, indique à l'assemblée que suite à une erreur d'imputation, la délibération 2021-15-18_6.1 prise le 18 mai 2021 relative à la décision modificative n°1 doit être annulée.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

6.2 DECISION MODIFICATIVE N°1 (POUR AVIS).

Monsieur Alain FOURNIER, 1er adjoint aux finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n°1 annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

Embellissement du village et travaux sur la route de Bachy...

Le Clos du Chemin Vert, la rue des Charmes et l'allée des Hauts Près rejoignent le domaine public...

6.3 DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (POUR AVIS)

Le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation des tâches, d'entretien des bâtiments communaux,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

La création à compter du 7 juillet 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23h. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 7 juillet 2021 au 7 janvier 2022 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1er échelon du grade de recrutement.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs soit jusqu'au 6 janvier 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6.4 DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (POUR AVIS).

L'assemblée délibérante ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir renforcer le service technique d'entretien des bâtiments ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 1er au 30 juillet 2021 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1er échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6.5 ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES.

Alain FOURNIER fait un point sur l'organisation du premier tour des élections départementales et régionales. Celles-ci se sont bien déroulées, même si Alain FOURNIER regrette le faible taux de participation (38%). Quelques ajustements minimes seront apportés afin de faciliter la fluidité de la circulation dans la grange.

Alain FOURNIER tient à remercier toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de ces élections.

6.6 DESIGNATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL DANS LE CADRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION (POUR AVIS).

Monsieur le Maire informe le conseil du lancement de la campagne de recensement 2022. Cette campagne se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Il propose au conseil de le désigner en qualité de coordonnateur communal responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Dominique REMY, adjoint en charge de l'animation du village, fait un point sur les animations et activités réalisées depuis le dernier conseil municipal.

L'opération « Nettoyons notre village » a été un succès. Les participants ont remarqué qu'il y avait moins de déchets qu'aux opérations précédentes et que le village était plus propre.

7.2 CALENDRIER PROVISOIRE DES ACTIVITES ET ANIMATIONS JUSQU'À LA FIN D'ANNEE.

Dominique REMY, adjoint en charge de l'animation du village, expose aux conseillers les démarches entreprises pour élaborer et diffuser le calendrier des festivités début juillet. Il souligne que les présidents d'association ont du mal à prévoir un planning pour leurs futures activités car ils ont beaucoup de mal à remettre les bénévoles en route depuis la crise sanitaire.

Le 13 juillet aura lieu le feu d'artifice à 23 heures. En fonction de l'évolution des contraintes sanitaires, un pot et un défilé pourront peut-être avoir lieu.

7.3 INFORMATIONS SUR LE PARIS ROUBAIX HOMMES ET FEMMES LES 02 ET 03 OCTOBRE.

Monsieur le Maire informe les élus qu'après échanges avec les adjoints, il a émis un avis défavorable à l'organisation des deux courses Paris Roubaix Hommes et Femmes deux jours de suite avec privatisation des voies au motif que Wannehain est une commune accessible quasiment exclusivement par la RD 93 qui sera donc bloquée le samedi 02/10 et le dimanche 03/10 à la circulation.

Un village plus propre...

Les associations ont du mal à retrouver des bénévoles...

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Décision d'accepter un don d'un particulier.

- Monsieur le Maire informe les élus qu'il a accepté un don à la commune de 300 € de la part d'un habitant de Wannehain.

9 Informations / Questions diverses

9.1 INFORMATION SUR LES CONDITIONS SANITAIRES SUITE AU COVID-19

Monsieur le Maire fait un point des dernières dispositions sanitaires. Il n'y a plus de couvre-feu depuis le 20 juin. Le masque n'est plus obligatoire en extérieur. Néanmoins, il reste obligatoire pour les parents quand ils rentrent dans l'école pour venir rechercher leur enfant.

9.2 QUESTIONS DIVERSES

Les prochaines réunions :

- Conseil municipal : lundi 28 juin à 19 heures au foyer associatif principalement sur le choix du prestataire « cantine » suite à appel d'offres
- Le conseil municipal de septembre se tiendra le jeudi 16/09 ou le mardi 21/09

Calendrier des présences des conseillers pendant les vacances estivales

Monsieur le Maire propose aux élus de compléter un tableau récapitulatif des présences en juillet/août 2021.

La séance est levée à 22h